

nouvelle tentation d'engager connaissance et d'êtres et du peuple.

député de Beauport aux élections, l'opinion extrême, en plusieurs dans une réaction. L'honorable dit, paraît-il, que la constitution, et que, le faire, je suis même proclamé depuis Papineau n'a aucun prin-

cipe de Beauport. L'ensemble entendait exécutant les "Troupes." de me laisser l'héritage, je réprime; et je saisis la première à la Chambre le droit de famille. L'attentat, à mon institution, les brisants et c'est ce

écoutez !

ables députés ont facilement, je patience. Leur confondre sont même ne bon empire, avec sa

emery et Arnold général Carleton l'armée, des députés à Montréal à ces jeunes Camarades porter ces d'écouter toujours qui séparent les les lignes américaines mécontentes suite. Après des

et de courage, ayant eu à passer d'investissements au Gouvernement

L'un de ces de notre grefier en Chancellerie. d'Ottawa a dévotion des dé-

était mon bi-papineau. Canada obtint ses peuple nominaux représentants. Couronne lorsque par des ennemis Couronne tant

que la Couronne refusa au peuple ses droits. Il mourut cinquante ans plus tard, comme il avait vécu : un loyal sujet de la Couronne d'Angleterre et un défenseur dévoué du peuple canadien.

En 1812, un jeune avocat canadien-français, député à l'Assemblée législative de Québec, abandonna ses devoirs professionnels et parlementaires, pour aller combattre sous le drapeau britannique, une fois encore attaqué par des Anglo-Saxons. Il fit toute la campagne. Une fois l'honneur du drapeau anglais hors de danger, grâce en partie à ses compatriotes, il retourna prendre son siège à l'Assemblée législative; et, durant vingt-cinq ans, il combattit pour les droits du peuple contre les représentants de la Couronne. Cet homme s'appelait Louis Joseph Papineau. Il était le fils de Joseph Papineau, et je n'ai pas lieu de rougir en disant que ma mère était sa fille.

En 1837, une grande assemblée populaire était réunie à Saint-Charles; Papineau était là pour rencontrer des milliers et des milliers de citoyens britanniques qui voulaient obtenir leurs droits de citoyenneté. Il s'adressa à eux au nom de la constitution et leur demanda d'éviter toute violence. Un Anglais protestant, le docteur Nelson, l'interrompit, s'écriant : "Je diffère d'opinion avec M. Papineau. Le temps des mesures pacifiques est passé; prenez vos cuillers et vos fourchettes, faites-les fondre, et coulez des balles !" Cinquante années de tyrannie, récompense de quatre-vingts ans d'une loyauté inviolable, avaient aigri les sentiments du peuple. Enflammés par les appels brûlants de l'Anglais révolté, ces hommes n'écoutèrent plus les paroles fermes mais sages du Français resté fidèle à la constitution.

C'est là l'histoire de ceux qui m'ont légué mon double sentiment de loyauté à la Couronne contre les assauts extérieurs, et de fidélité au peuple contre les abus de la Couronne ou des factions. Encore une fois je n'ai pas à rougir de mes ancêtres. Et ceux qui jouissent aujourd'hui de nos libres institutions politiques, et qui même en abusent, oublient qu'ils les doivent à ces hommes qu'ils traitent de traîtres et d'agitateurs sans principes.

Ce n'est pas mon intention, M. le Président, de proclamer une fois de plus la fidélité des Canadiens-français, qui ont réellement conservé le Canada à l'Angleterre en deux occasions différentes, alors qu'ils étaient le plus injustement traités par les fonctionnaires anglais. On a reconnu cette fidélité plus d'une fois ici même et durant la session actuelle. Notre histoire est là : ceux qui refusent de la lire ou de la comprendre, démontrent qu'ils manquent totalement de bonne foi, ou qu'ils sont dépourvus de toute intelligence. Inutile de chercher à les convaincre.

Mais j'ai lu quelque part—dans le *News*, de Toronto, je crois—une allégation que je veux, sans retard, réduire à néant. On prétend, dans cet article, que ce n'était pas

la loyauté qui, en 1776 et 1812, poussait les Canadiens-français, à prendre les armes, mais le seul désir de conserver leurs biens. Cette thèse est une vilaine injure à l'endroit de nos très chers cousins et amis les Américains ! C'est dire qu'ils n'étaient que des barbares, ignorant totalement les règles de la guerre entre peuple civilisés. Par bonheur, l'histoire est là pour prouver le contraire.

En 1775-76, en particulier, les Américains occupèrent Montréal et une région assez étendue dans le Bas-Canada; et loin de commettre des déprédations, ils firent tout ce qui était en leur pouvoir pour amener les Canadiens-français à se joindre à eux. Ils promirent à leurs chefs un gouvernement autonome; ils respectèrent la propriété privée; ils achetèrent les produits des fermes à des prix élevés. Les rares citoyens qui se laissèrent prendre aux séductions américaines, firent ressortir, d'une manière encore plus frappante, la fidélité à toute épreuve de la population française.

Comme l'ont dit avec raison, dans une circonstance antérieure, le député de Trois-Rivières (sir Adolphe Caron), et le député de Terrebonne (M. Chauvin), le clergé catholique a été un facteur social puissant, durant ces deux périodes de 1776 et de 1812; il fortifia la fidélité du peuple, en faisant appel à ses sentiments les plus élevés et à sa foi religieuse. Il y avait aussi, je le reconnais, ce trait caractéristique de notre peuple, que nos gouvernants ne devraient jamais oublier : Je veux parler de la répugnance innée qu'il éprouve à se lancer dans l'inconnu. Il sait se contenter de ce qu'il possède, et ne tient pas à l'abandonner sans connaître exactement ce qu'on lui offre en retour.

Mais, peut-être, veut-on parler de la propriété nationale. Je rappellerai qu'aucune partie du Canada n'aurait trouvé plus d'avantages que la province de Québec dans l'annexion du Canada aux États-Unis. Si nous nous étions jetés dans l'Union américaine dès 1776, Montréal et Québec seraient aujourd'hui les rivales de New-York et de Boston; nos magnifiques pouvoirs d'eau seraient en pleine exploitation; le Saint-Laurent serait la grande voie de transport maritime entre l'Europe et l'Amérique; nos districts ruraux alimenteraient les vastes cités de l'est.

On me dira peut-être : Votre peuple aurait été noyé par l'élément étranger. Qu'en sait-on? D'abord, nous aurions conservé ce million de nos compatriotes qui habitent aujourd'hui les États-Unis; et puis notre peuple n'est pas aussi facile à noyer qu'on semble vouloir le croire en certains quartiers. Nous suivons à la lettre le précepte biblique : "Crescite et multiplicamini." Nous possédons certaines qualités particulières qui nous permettent de vivre en excellents termes avec les étrangers. Profondément attachés à nos croyances, nous pratiquons la plus grande tolérance pour les convictions d'autrui; sans oublier notre langue, nous apprenons facilement et nous parlons volontiers